

CONSEIL MUNICIPAL DU

27 mai 2025

A 20 heures 00

L'an deux mille vingt-cinq et le quinze avril, l'assemblée régulièrement convoquée le 21 mai 2025, s'est réunie sous la présidence de Michel KOTOVTCHIKHINE.

Sont présents: Michel KOTOVTCHIKHINE, Dominique ARNOULT, Laurent BONNOTTE, Sonia CARREAU, Jean-Michel DUBOIS, Françoise FAU, Christian LAZZAROTTO, Bruno MAMERON, Gérard PIESYK, Vanessa PIVAIN, Chantal RAVERDEAU, Catherine RAVIER-LETENDART, Alain THURET, Roberte GRIECO

Représentés: Gilles DEMERSSEMAN par Françoise FAU, Camille DINGS par Vanessa PIVAIN, Céline FUMEY par Bruno MAMERON, Cédric GAUFFRENET par Gérard PIESYK

Excusés: Catherine BARBIER, Robert GERMAIN, Alan MEUNIER, Christine PICARD, Patrice VICART

Absents:

Secrétaire de séance: Sonia CARREAU

Ordre du jour

Approbation du Procès-Verbal en date du 15 avril 2025

1. FONCIER – Cession des parcelles AB 295 et AB 297 au Conseil Départemental
2. FONCIER – Vente de la maison sise 3 rue du Patis
3. RH – Création de poste – service administratif
4. FINANCES – Subvention au CCAS de TOUCY
5. FINANCES – Subvention aux associations
6. FINANCES – Demande de Subvention – FAFA – Abris
7. FINANCES – Demande de Subvention – FAFA – Pare - Ballon

Informations du Maire

Questions diverses

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 15 avril 2025 est approuvé à l'unanimité.

- 1- **FONCIER – Cession des parcelles AB 295 et AB 297 au Conseil Départemental (DE 2025 37)**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le courrier du 13 mai 2025 du Président du Conseil Départemental adressé à M. le Maire dans lequel il est fait part du souhait du Conseil Départemental d'acquérir les parcelles cadastrées AB 295 et AB 297, sises rue René Marchand,

Considérant les propositions du Conseil Départemental d'acquérir le bien à l'euro symbolique non versé et de prendre à sa charge l'ensemble des frais afférents au projet, notamment ceux liés au désamiantage éventuel du bâtiment existant avant sa démolition,

Considérant la nécessité de maintenir, au cœur du territoire toucycois, un service public de proximité essentiel, à savoir l'Unité territorial de Solidarité (UTS).,

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** la cession des parcelles AB 295 et AB 297 au profit du Conseil Départemental de l'Yonne à l'euro symbolique non versé ;
- **DIT** que le Conseil Départemental de l'Yonne aura la charge des frais afférents à la réalisation de son projet, notamment les coûts éventuels de désamiantage et la démolition du bâtiment actuel ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents pris en application de la présente délibération.

Votes : 18 Pour, 0 Contre, 0 Abstention.

2- FONCIER - VENTE DE LA MAISON RUE DU PATIS – (DE 2025 38)

Monsieur le Maire donne la parole à M. PIEZYK concernant le devenir de la maison rue du Patis.

Il est exposé ce qui suit :

Monsieur PIESYK informe que des premières démarches ont été mise en œuvre pour connaître la faisabilité du projet de cession de la maison rue du Patis et les modalités de cession.

Ainsi après consultations des prestataires pour les réseaux, du géomètre pour le découpage de la parcelle E 806 et des agents immobiliers pour le prix, il s'avère que la vente de la maison est possible. Les fourchettes de prix de vente estimée par les professionnels de l'immobilier correspondent aux attentes de la commune, étant précisé que l'offre retenue sera la mieux-disante.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** la poursuite du projet de vente de la maison de la rue du Patis,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à poursuivre les démarches engagées auprès des différents prestataires pour permettre la cession du bien dans les meilleurs délais et au meilleur prix.

Votes : 18 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

3- RH - CREATION D'EMPLOI PERMANENT A TEMPS COMPLET - SERVICE ADMINISTRATIF – (DE 2025 39)

Rapporteur : Monsieur Bruno MAMERON, adjoint aux finances et aux ressources humaines

Il est exposé ce qui suit :

Monsieur MAMERON informe le Conseil Municipal de la nécessité de renforcer l'équipe administrative. Suite aux derniers mouvements de personnel, les départs n'ont été que partiellement remplacés et une nouvelle répartition des tâches a été mise en place.

Toutefois, pour garantir la bonne activité du service et couvrir l'amplitude d'ouverture de la mairie au mieux, il s'avère indispensable de créer un poste supplémentaire d'agent administratif pour renforcer les effectifs.

Conformément aux dispositions fixées par l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, il est proposé de créer un emploi permanent d'adjoint administratif territorial à raison de 35 heures par semaine pour assurer l'accueil et le secrétariat de mairie, à compter du 1^{er} juin 2025.

Cet emploi sera pourvu par un fonctionnaire de catégorie C, au grade d'adjoint administratif territorial ou adjoint administratif principal de 2^{ème} classe ou adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, ou le cas échéant par un agent contractuel selon les dispositions de l'article L 332-14 ou L.332-8 du code général de la fonction publique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** de créer un poste permanent à temps complet à raison de 35/35^{-ème} par semaine, à compter du 1^{er} juin 2025 et selon les modalités décrites ci-dessus;
- **APPROUVE** la modification du tableau des effectifs en conséquence ;
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice en cours,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder au recrutement et à signer le contrat le cas échéant.

Votes : 18 Pour, 0 Contre, 0 Abstention.

4- FINANCES - SUBVENTION CCAS DE TOUCY – (DE 2025 40)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2311-7,

Vu la délibération N° DE_2025_17 du 19 février 2025 relatif au versement d'une avance de subvention au profit du C.C.A.S de TOUCY,

Vu la délibération N° DE_2025_31 du 15 avril 2025 portant adoption du Budget Primitif de la commune,

Considérant qu'il est inscrit dans le budget primitif de la commune adopté le 15 avril 2025 une subvention de 50 000 € au profit du C.C.A.S de Toucy,

Considérant que la Commune a versé une avance de subvention de 22 000 € au C.C.A.S de TOUCY avant le vote des budgets primitifs 2025 pour lui permettre de faire face à toutes ses dépenses obligatoires, particulièrement les salaires,

Il convient de verser au C.C.A.S le solde de la subvention pour un montant de 28000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et des représentés :

- **APPROUVE** le versement au C.C.A.S du solde de la subvention à valoir sur l'exercice 2025 d'un montant de 28 000 €,
- **DIT** que la dépense sera imputée sur les crédits inscrits à cet effet au budget primitif 2025 de la commune et mandatée au chapitre 65.

Votes : 18 Pour, 0 Contre, 0 Abstention.

5- FINANCES - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – (DE 2025 41)

Vu la délibération N°DE_2025_17 portant adoption du budget primitif 2025 de la commune,

Vu la Commission des Associations qui s'est tenue le 21 mai 2025,

Considérant que l'enveloppe globale allouée aux associations, telle que définie au budget primitif 2025 de la commune (Chapitre 65 – article 65748) voté le 15 avril dernier, est de 55 100 €.

Considérant que la Commission des Associations a instruit les demandes de subventions qui lui ont été soumises puis a dressé, à partir de différents critères, un tableau de propositions des subventions à verser aux différentes associations, qui a été transmis au membre du Conseil Municipal,

Sur proposition de la Commission Associations et après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de voter le montant des subventions attribuées aux associations ou organismes privés selon leur champ d'intervention.

- **Associations culturelles :**

ASSOCIATIONS CULTURELLES	Montant voté
ACIT	1 200 €
AGAP	500 €
AMICALE VALLEE DE L'OUANNE	150 €
COMITE DE JUMELAGE	500 €
FNACA	150 €
PIERRE LAROUSSE	1 000 €
SUR LA TRACE DU LOUP	600 €
SUR LE CHEMIN DE LA MAISON	300 €
TOUCY ANIMATIONS (+ éleveurs)	2 500 €
VIEUX TOUCY	0 €
LA CALIFORNIE	400 €
TOUCY FOLIES	1 200 €
ESTIVALES CONCERT	1 000 €
LACADENCIA	700 €
QUARTIER DES CREATEURS	400 €
TOUCY'STORIC	400 €
CITE SCOLAIRE - CLASSES AUTONOMES	0 €
SOUS-TOTAL	11 000 €

ASSOCIATIONS CULTURELLES - ANIMATIONS ÉTÉ	Montant voté
ENTENTE HAUTE OUANNE	300 €
AATY/TTPPF	1 200 €
<i>FRAIS DE RECEPTION POUR ANIMATIONS ESTIVALES</i>	<i>1 000 €</i>
SOUS-TOTAL	2 500 €

- * Ne prennent pas part au vote : C. RAVERDEAU, J.-M. DUBOIS, A. THURET, L. BONNOTTE et R. GRIECO
- * Votes: 13 Pour, 0 Contre, 0 Abstention
- * Les propositions de subvention pour les associations culturelles sont adoptées.

- **Organismes de formation et d'enseignement :**

ORGANISMES DE FORMATION ET ENSEIGNEMENT	Propositions commission
COOPERATIVE OCCE ECOLE ELEMENTAIRE	1 200 €
COOPERATIVE OCCE ECOLE MATERNELLE	1 400 €
ORGANISMES DE FORMATION - 30€ PAR APPRENANT (MFR, CFA)	540 €
SOUS-TOTAL	3 140 €

MAIRIE DE TOUCY

- * Votes : 18 Pour, 0 Contre, 0 Abstention
- * Les propositions de subvention pour les organismes de formation et d'enseignement sont adoptées

- **Associations sportives :**

ASSOCIATIONS SPORTIVES	Montant voté
JUDO-CLUB	1 300 €
UST OMNISPORT	25 000 €
VELO CLUB	3 000 €
RUGBY TOUCY PUISAYE FORTERRE	2 500 €
MOTO CLUB	1 000 €
A CHACUN SON CHEMIN EN PUISAYE FORTERRE	500 €
ASSOCIATION SPORTIVE LYCEE PIERRE LAROUSSE	0 €
UST - SALON CULTURSPORT	1 000 €
TOUCY PETANQUE	400 €
SOUS-TOTAL	34 700 €

- * Ne prennent pas part au vote : B. MAMERON et J.-M. DUBOIS
- * Votes: 16 Pour, 0 Contre, 0 Abstention
- * Les propositions de subvention pour les associations sportives sont adoptées.

- **Associations sociales :**

ASSOCIATIONS SOCIALES	Montant voté
FAIME (Fonds d'aide impayés maîtrise énergie)	50 €
GDHS (Groupement départemental habitat social)	100 €
CIDFF (Centre d'information Droits des femmes et des familles)	660 €
ADAVIRS (Asso. Départementale aides victimes infractions)	500 €
PACT (Propagande et actions contre les taudis)	300 €
Banque alimentaire de Bourgogne	150 €
TOUCY ENTRAIDE	1 000 €
MILO	0 €
ACTIV'UNA	1 000 €
SOUS-TOTAL	3 760 €

- * Ne prend pas part au vote : R. GRIECO
- * Votes: 17 Pour, 0 Contre, 0 Abstention
- * Les propositions de subvention pour les associations sociales sont adoptées.

- **APPROUVE** à l'unanimité des votants le tableau des subventions,
- **DIT** que les crédits budgétaires sont inscrits au budget primitif 2025.

6- FINANCES - DEMANDE DE SUBVENTION - FAFA- ABRIS – (DE 2025 42)

Rapporteur : Laurent BONNOTTE, Conseiller délégué aux sports

Il est exposé ce qui suit :

La Fédération Française de Football (FFF) aide les collectivités et les clubs amateurs à financer la création et la rénovation des installations sportives via le dispositif du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA). Par l'intermédiaire de ce dispositif la FFF souhaite accompagner la mise en place de projets d'équipements visant à améliorer l'accueil, la sécurité et les conditions de pratique des licenciés.

Pour sécuriser les officiels et les joueurs lors des rencontres sportives, il convient de modifier le tracé de la main courante sur le deuxième terrain de football de la commune et d'y installer deux bancs de touche de 3 mètres et un banc de touche de deux mètres.

Considérant que le FAFA est une contribution annuelle de la FFF qui vise à accompagner exclusivement le développement du football amateur

Considérant qu'il convient d'améliorer la sécurité sur le terrain de football de la commune par la modification du tracé de la main courante et l'installation de deux bancs de touche de 3 mètres et un banc de touche de deux mètres.

Il est proposé de solliciter une subvention au titre du FAFA à hauteur de 50% du montant HT de l'opération conformément au plan de financement ci-dessous :

<u>DEPENSES</u>	<u>Montant HT</u>
Abri de joueurs/Abri de touche	4 850,00 €
TOTAL DEPENSES HT	4 850,00 €

<u>RECETTES</u>	<u>Montant HT</u>
FAFA (50%)	2 425,00 €
Auto-financement (50%)	2 425,00 €
TOTAL RECETTES HT	4 850,00 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et des représentés :

- **AUTORISE** le Maire à solliciter une subvention FAFA à hauteur de 50% du coût de l'opération, soit une aide de 2 425 € HT, pour la sécurisation du terrain de football, conformément au plan de financement ci-dessus;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document pris en application de la présente délibération.

Votes : 18 Pour, 0 Contre, 0 Abstention.

7- FINANCES - DEMANDE DE SUBVENTION - FAFA- PARE-BALLONS – (DE 2025 43)

Rapporteur : Laurent BONNOTTE, Conseiller délégué aux sports

Il est exposé ce qui suit :

La Fédération Française de Football (FFF) aide les collectivités et les clubs amateurs à financer la création et la rénovation des installations sportives via le dispositif du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA). Par l'intermédiaire de ce dispositif la FFF souhaite accompagner la mise en place de projets d'équipements visant à améliorer l'accueil, la sécurité et les conditions de pratique des licenciés.

Pour garantir la sécurité lors des rencontres sportives, il convient d'installer un pare-ballons de chaque côté du deuxième terrain de football de la commune (derrière les buts). Du côté du terrain d'honneur, la fourniture et l'installation de poteaux pour fixer les filets sont nécessaires. Sur le côté opposé, l'installation d'un pare-ballon sans poteau est préconisée.

Considérant que le FAFA est une contribution annuelle de la FFF qui vise à accompagner exclusivement le développement du football amateur;

Considérant qu'il convient d'améliorer la sécurité sur le terrain de football de la commune par l'installation de pare-ballons;

Il est proposé de solliciter une subvention au titre du FAFA à hauteur de 50% du montant HT de l'opération conformément au plan de financement ci-dessous :

<u>DEPENSES</u>	<u>Montant HT</u>
PARE-BALLONS (Filets et poteaux)	4 332,74 €
TOTAL DEPENSES HT	4 332,74 €

<u>RECETTES</u>	<u>Montant HT</u>
FAFA (50%)	2 166,37 €
Auto-financement (50%)	2 166,37 €
TOTAL RECETTES HT	4 332,74 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et des représentés :

- **AUTORISE** le Maire à solliciter une subvention FAFA à hauteur de 50% du coût de l'opération, soit une aide de 2 166,37 € HT, pour la sécurisation du terrain de football, conformément au plan de financement ci-dessus;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document pris en application de la présente délibération.

Votes : 18 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

INFORMATIONS DU MAIRE :

- Monsieur le Maire informe de la décision de DOMANYS de vendre la parcelle B 1399, sise 13 rue des sablons, d'une surface de 327 m² pour un montant de 113 400 €. Le Conseil Municipal ne s'oppose pas à cette vente.
- Sonia CARREAU, déléguée aux recherches de subventions, informe de la nécessité d'adopter lors du prochain Conseil Municipal les montants de subventions sollicités auprès du Conseil Départemental de l'Yonne pour les projets suivants :
 - o Sécurisation de la cité scolaire Pierre Larousse : Amende de Police à hauteur de 40% du montant HT des travaux de sécurisation ;
 - o Renaturation des espaces publics et création d'une liaison douce en centre bourg : Aide de 150 000 € au titre du dispositif Pacte Territoires.

PROCHAINES REUNIONS ET MANIFESTATIONS :

Mardi 10 juin 2025	18h00 : Commission RH – Finances - Motion
Mercredi 18 juin 2025	19h00 : Cérémonie de l'appel du 18 juin (rdv au cimetière)
Lundi 23 juin 2025	19h00 : Conseil Communautaire
Mercredi 25 juin 2025	20h00 : Conseil Municipal
Vendredi 27 juin 2025	11h00 : Inauguration nouveau siège de la CCPF à Saint-Fargeau
Samedi 28 juin 2025	10h00 : Inauguration terrain de pétanque
Dimanche 29 juin 2025	10h00 : Inauguration espace « Michel TAUPIN » au stade de foot

La séance est levée à 21h10.

DELIBERATION TRANSMISE AU CONTROLE DE LEGALITE :

NUMERO	OBJET
DE_2025_37	FONCIER - CESSION DES PARCELLES AB 295 ET AB 297 AU CONSEIL DEPARTEMENTAL
DE_2025_38	FONCIER - VENTE DE LA MAISON RUE DU PATIS
DE_2025_39	RH - CREATION D'EMPLOI PERMANENT A TEMPS COMPLET - SERVICE ADMINISTRATIF
DE_2025_40	FINANCES - SUBVENTION CCAS DE TOUCY
DE_2025_41	FINANCES - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
DE_2025_42	FINANCES - DEMANDE DE SUBVENTION - FAFA- ABRIS
DE_2025_43	FINANCES - DEMANDE DE SUBVENTION - FAFA- PARE-BALLONS

Le Maire,
Michel KOTOVTCHIKHINE

La secrétaire de séance,
Sonia CARREAU